

JAMBVILLE'MAG



DECEMBRE 2022



LE MOT DU MAIRE

J'espère que cette période estivale a permis à chacun d'entre vous de se ressourcer après des mois d'incertitude liée à la pandémie. Cet été sec nous a fait prendre conscience de la fragilité de notre environnement, et de la nécessité de préserver les ressources et particulièrement notre eau, tellement essentielle à notre vie et nos cultures.

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier, de souvenirs plein de nostalgie, d'odeurs de livres d'écoliers neufs et parfois de stress pour les parents et les élèves. Même si c'est un peu tardif souhaitons une bonne rentrée à tous nos élèves et aux enseignants.

C'était également la rentrée pour beaucoup d'associations qui nous concoctent de belles animations d'hiver et de printemps. Les concerts des Amis de Jambville ont fait « carton plein », la première brocante du Comité des Fêtes - en partenariat avec les autres associations de la commune - a été une totale réussite. Sans parler du troc plantes, de la soirée Halloween, de la bourse aux vêtements. Je constate, outre le dynamisme de nos associations, de belles et fortes collaborations entre elles pour développer de nouvelles actions pour le bien de notre commune. Qu'elles en soient remerciées chaleureusement et sachez qu'elles ont toujours besoin d'aide et de bénévoles pour animer le bien vivre de notre village.

Depuis quelques semaines, les perspectives économiques nationales ne sont pas optimistes : inflation, hausse des coûts de l'énergie Pour ce qui concerne Jambville, nous n'avons pas attendu cette rentrée pour élaborer un plan de sobriété énergétique ! Depuis plus de 10 ans, la commune a pris la décision de couper l'éclairage public la nuit nous permettant, outre des économies, de nous réjouir du label « Village étoilé ». Engagés dans le mandat précédent, nous avons concentré nos investissements dans la rénovation énergétique de nos bâtiments avec, dernièrement, le remplacement des deux chaudières fioul de l'école par des pompes à chaleur. En 2023, nous procéderons à la dernière phase de ces investissements énergétiques avec l'isolation par l'intérieur du premier étage de la mairie et le changement des huisseries de la salle des mariages. L'objectif est clair : économiser sur nos dépenses énergétiques pour pouvoir maintenir nos services alors même que les recettes de la commune n'augmentent pas proportionnellement. Bien au contraire, le soutien de l'Etat en fonctionnement diminue chaque année pour ne représenter que 8% de nos recettes (contre 20% en 2014).

Mais malgré ces efforts, nous constatons une hausse, dans tous les secteurs, de dépenses de la commune et des choix devront s'opérer si cette inflation perdure : rogner sur des services, économiser encore alors même que nous gérons « au cordeau » toute nouvelle dépense ou bien encore moins investir? Je ne m'y résoudrai qu'en dernier ressort car investir sur la commune, c'est maintenir sa qualité de vie et son attractivité.

Vous le savez, nous n'engageons pas les finances de la commune n'importe comment. Chaque projet d'investissement est scruté à la loupe. Dans la quasi-totalité des cas, l'obtention du maximum de subvention possible est recherchée. Nos investissements ces derniers mois ont été lancés car nous sommes allés chercher **plus de 70%** de subvention ce qui représente le maximum car la loi impose 30% d'autofinancement de la commune. C'est ainsi que nous avons pu réaliser les aménagements des abords de l'école avec la création d'un parking sécurisé, l'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'école et des travaux de voirie comme le renforcement des rives de la descente des Hédès.

De nombreuses réalisations sont à suivre, le plus souvent prises en charge par nos partenaires que sont la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et le Conseil Départemental des Yvelines. C'est aux Noquets que se dérouleront d'importants travaux : sécurisation de l'entrée des Noquets par la réalisation d'un plateau surélevé au carrefour du chemin du Moulin et de la route de la Bernon réalisé et financé par le Département, une piste cyclable tout le long de la route départementale jusqu'au carrefour de Damply réalisée et financée par GPS&O ou bien encore le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public par des ampoules leds.

Vous l'aurez compris encore quelques désagréments dans notre quotidien mais comme je vous l'ai dit ces investissements sont nécessaires et participeront à l'amélioration de notre quotidien.

Bien à vous

Jean-Marie Ripart, Maire

LA TAXE FONCIÈRE : POURQUOI AUGMENTE-T-ELLE ?

Tous les ans, c'est le même casse-tête : comment calculer sa taxe foncière et pourquoi change-t-elle ?

On vous explique tout dans cet article :

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers dont la date de paiement était fixée cette année au 17 octobre 2022. Le calcul de la taxe foncière fait intervenir plusieurs éléments :

- La base d'imposition, c'est-à-dire le montant du loyer annuel que le propriétaire pourrait toucher si le bien était loué en fonction des particularités du logement (catégorie, superficie, confort).
- Le taux d'imposition : voté chaque année par les collectivités territoriales (communes, syndicats de communes ou intercommunalités). A noter que depuis 2021, il n'y a plus de taux départemental et que ce dernier a été intégré au taux communal.
- Les taxes annexes (taxes spéciales, taxes ordures ménagères ou TEOM, taxe GEMAPI).

POURQUOI EST-ELLE EN HAUSSE ?

Depuis plus de 15 ans, le taux communal de Jambville n'a pas subi d'augmentation et reste inchangé pour l'année 2022. Il s'agit d'une volonté de l'équipe municipale de conserver un taux acceptable pour les propriétaires. Pourtant cette année, vous avez certainement constaté une hausse de votre taxe foncière.

Deux facteurs expliquent l'augmentation du montant de votre imposition :

- L'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat de 3,4% qui se répercute sur l'ensemble des impôts locaux des contribuables français,
- La création d'une taxe foncière sur les propriétés bâties par la communauté urbaine GPS&O fixée à 6% et votée en février 2022 par l'intercommunalité.

Cette dernière se traduit, cette année, par une hausse moyenne des impôts locaux de l'ordre de 260 € annuels pour les propriétaires de maison (sur la base d'une superficie de 120 m²) et de 210 € pour les propriétaires d'appartement (sur la base de 90 m²).

La TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) communautaire correspond à 40M€ par an de recette pour GPS&O. Ces recettes permettent, dès 2022, de restaurer la capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine et de maintenir les investissements sans emprunt nouveau. Dans ce contexte de crise, qui s'est aggravé depuis cette décision, elles permettent également de faire face aux factures avec notamment l'envolée des coûts de l'énergie, des carburants et des matières premières ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique. En termes d'investissements, la Communauté Urbaine s'attache à maintenir son niveau de service et à réaliser ses investissements prioritaires dont Jambville a déjà commencé à bénéficier : voirie, éclairage, pistes cyclable...

TAXE FONCIERE 2022 – DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taux communal : voté chaque année par la commune (inchangé depuis plus de 10 ans)

Taux de 6% voté par GPS&O en 2022

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxes GEMAPI	Total des cotisations
Taxe 2021	24,50 %	0 %	0 %	0,625 %	5,79 %	0,107 %	
Taxe 2022	25,50 %	0 %	6,00 %	0,574 %	5,79 %	0,116 %	
Adresse	XXXX						
Base	3501		3501	3501	3501	3501	1295
Cotisation	858		210	20	203	4	
Cotisation lissée							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Cotisation 2021	858		-	22	136	4	
Cotisation 2022	858		210	20	203	4	1295
Variation	-0,27 %	0 %	- %	-9,09 %	-63,27 %	0 %	

+ 3,5% d'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat

PUIS-JE CONTESTER MA TAXE FONCIÈRE ?

Si vous voulez contester la valeur locative de votre logement, vous pouvez adresser une réclamation à l'administration fiscale par courrier, par internet sur le site www.impots.gouv.fr ou sur place dans votre centre des impôts. L'administration dispose d'un délai de réponse de 6 mois. Si au terme de ce délai, vous n'avez pas eu de retour, il faut considérer que votre réclamation est rejetée.

VIE DE LA COMMUNE

OPÉRATION BROYAGE

Très beau succès des opérations de broyage en octobre et novembre derniers!

De nombreux Jambvillois sont venus déposer leur grands végétaux qui ont été broyés immédiatement par les bénévoles de l'équipe municipale et notre agent technique. Le volume de ce broyage a représenté plusieurs bennes agricoles. Les habitants qui le souhaitent ont pu repartir avec le broyat, les Scouts et Guides de France en ont également bénéficié pour leur potager et le reste a été gardé pour les besoins de paillage de la commune.



Le succès de ces opérations démontre bien le besoin de ce service de proximité pour celles et ceux qui peuvent difficilement déplacer un tel volume de végétaux à la déchetterie et sera très certainement renouvelé en 2023.

AIRE DE JEUX DES NOQUETS

« Chose promise, chose prochainement réalisée »

Proposée dans le programme de l'équipe municipale, la réalisation d'une seconde aire de jeux pour les enfants va très prochainement voir le jour avec des travaux qui débiteront en décembre. Implantée à proximité du lavoir des Noquets, cet espace sera destiné aux enfants de 1 à 6 ans. D'une superficie de 50m², l'aire sera composée d'un jeu principal en bois/métal permettant de monter, grimper, glisser, manipuler, un jeu à ressort et une coccinelle en 3D. Le sol sera recouvert en quasi totalité d'un revêtement souple multi-couleurs. Bien sûr, cet espace sera clôturé afin d'éviter « le squat » de nos amis les chiens...



Cet investissement, d'un montant de 32 000€ HT, sera réalisé par une société spécialisée yvelinoise implantée près de Thoiry (SJE) et financé à 70% par l'Etat au titre de la Dotation pour Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et les fonds de concours de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. L'autofinancement de la commune s'élève lui à 9 600€ HT.



AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Vous aurez pu le constater, les travaux d'aménagements des abords de l'école sont quasiment terminés. Ne reste plus que la plantation des haies et arbres ainsi que la pose des nouveaux candélabres et du mobilier (bancs, poubelles, attache vélos).

Pour rappel, ce projet d'investissement important pour la commune a été motivé par le besoin en stationnement aux abords de l'école et la sécurisation des enfants. Mais ce seul sujet était trop limitatif pour qualifier le projet. En effet, le secteur est sensible, le paysage est de qualité et l'implantation d'un simple parking pouvait avoir de mauvaises conséquences sur cet environnement. Dans notre réflexion, nous avons donc intégré l'idée de venir réaliser un espace qualitatif.



L'aménagement se localise de part et d'autre de la rue du regard : à l'est par l'aménagement d'un parking agrémenté d'une placette, à l'ouest par l'aménagement d'une zone humide accompagnée d'un cheminement.

A l'Est de la rue du Regard, une placette est créée dans le carrefour initial, inaccessible aux véhicules et plantée de 3 arbres remarquables. Des haies et des bancs viendront la cadrer. Elle est traitée en extérieur en pavage de pierres naturelles et est, en son centre, en stabilisé. Elle est en lien direct avec l'accès à la cour d'école, sécurisant ainsi les abords de l'établissement.

Le parking situé à proximité de cette placette contourne un îlot enherbé en forme de cunette récoltant ainsi une partie des eaux de ruissellement. Ses emplacements de stationnement sont en pavage joint enherbé, permettant ainsi sa perméabilisation, et dispose d'une place PMR. Il est accessible par la création d'un axe reliant le chemin du Hazay et la rue de Regard. La voirie sera prochainement accompagnée d'alignements d'arbres longeant un talus accompagné en contrebas d'une noue.

A l'Ouest de la rue du Regard, d'un point de vue topographique, l'aménagement d'une zone humide est très favorable. Pour l'intégration paysagère, c'est une implantation assez idéale, car nous ne sommes pas en co-visibilité avec le grand paysage lointain. Cette zone humide dessinée en deux parties est reliée par une noue de collecte.

Enfin, nous avons intégré dans ce réaménagement la nécessité de reprendre intégralement le mur de soutènement qui longe l'école car ce dernier risquait de tomber en fragilisant le talus qui maintient le bâtiment périscolaire. En outre, ce mur - dont les fondations étaient trop légères - avait détérioré totalement le trottoir et les bordures de la route sous l'action des saisons sèches et pluvieuses. Nous avons donc, en concertation avec la Communauté Urbaine GPS&O, compétente sur la voirie et ses abords, décidé de réaliser un nouveau mur de soutènement en gabion permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer et de maintenir durablement ce talus. Ces gabions de pierre seront prochainement recouvert en partie d'une végétation de lierre que nous avons planté dans la suite des travaux et les rosiers, que nous avons déplacés sur d'autres massifs de la commune, seront remplacés.

L'ensemble de ces travaux n'aurait pu voir le jour sans l'appui de nos partenaires et financeurs que sont le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Département des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le coût total du projet - hors mur de soutènement et reprise du trottoir intégralement pris en charge par GPS&O - réalisé par la société ALIOTP et la maîtrise d'œuvre FOLIUS/AMOSTRA, a coûté près de 300000€ HT, financé à 70% par la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines, soit un autofinancement de la commune de près de 100 000€ HT.

VIE DE LA COMMUNE

LES AUTRES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Renovation de la toiture de la Mairie



1ère phase des travaux de rénovation énergétique de la Mairie - Une belle réalisation de LES TOITS D'ANTONIN, entreprise jambilloise

Fleurissement du parc de la Mairie



Mr Bernard SAVILL a fait don à la commune de la charette

Création d'un chemin vert piétonnier entre le chemin des Sencives et le cimetière



Préau de l'école

Interventions visant à éloigner les pigeons

VIE DE LA COMMUNE

A l'école



Rempacement du panneau d'affichage



Modification et renforcement des portes du cabanon

Travaux réalisés par GPSEO



Renforcement des accotements de la route des Hédés

Travaux réalisés par le Département



Création d'un plateau surélevé au carrefour de la route de la Bernon et du Chemin du Moulin

VIE DE LA COMMUNE

SÉBASTIEN, NOTRE NOUVEL AGENT TECHNIQUE



Depuis début octobre 2022, Sébastien DALBIEZ a rejoint la collectivité en tant qu'agent technique chargé de réaliser l'essentiel des interventions sur la commune, un poste à mi-temps (16h/semaine) de renfort pour notre agent technique Hervé PAQUERAUD.

Sébastien a auparavant exercé les mêmes missions dans les communes du territoire voisin.



NOTRE SECRÉTAIRE DE MAIRIE EN FORMATION

Depuis septembre 2022 et jusqu'à fin avril 2023, notre secrétaire Véronique a entamé un plan de formation de secrétaire de mairie assurée par le CIG de la grande couronne. Cette formation a pour objectif de permettre le développement de la montée en compétences et de l'adaptation aux évolutions du métier de secrétaire de mairie. Elle se déroule tous les jeudis et, de ce fait, les horaires d'ouverture de la mairie au public ont changé comme suit et ce jusqu'à fin avril 2023 :

- **Lundi : 18h à 19h30**
- **Mercredi : 15h à 19h30**

Etat civil

BIENVENUE AUX NOUVEAUX JAMBILLOIS

Clément REMY le 17 mai 2022
Léya FERREIRA le 27 juin 2022
Nelson TEIXEIRA le 01 août 2022
Tom DUJARDIN le 11 octobre 2022
Daly AMARA le 1er novembre 2022

ILS NOUS ONT QUITTÉ

Colette GREMILLET le 16 juillet 2022

PISTE CYCLABLE AUX NOQUETS/DAMPLY : DÉMARRAGE DES TRAVAUX DANS QUELQUES SEMAINES

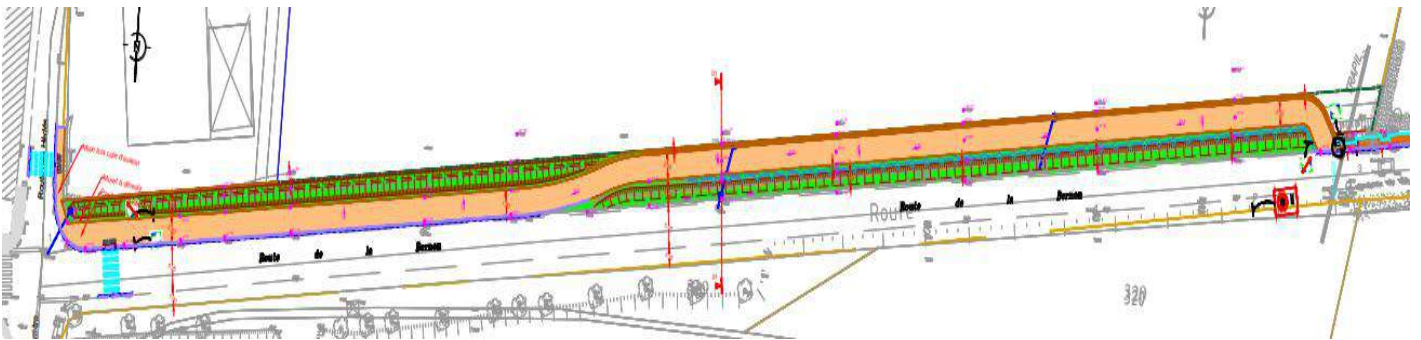
La communauté urbaine mène une politique ambitieuse en faveur du développement du vélo sur son territoire. En mars 2021, les élus de GPS&O ont adopté un plan de réalisation de pistes cyclables et d'équipements complémentaires programmés pour la période 2021/2025, un programme assorti d'une enveloppe prévisionnelle de 17,1 M€.

Le conseil communautaire du 20 mai 2022 a approuvé le développement d'itinéraires cyclables dans cinq communes : Aubergenville, Jambville, Flins-sur-Seine, Tessancourt-sur-Aubette et Brueil-en-Vexin. Ces aménagements représentent un investissement global estimé à 3 211 751 € TTC et sont éligibles à des subventions des partenaires financeurs que sont l'État, la Région et le Département. Le démarrage des travaux est prévu pour le dernier trimestre 2022 et les premiers équipements devraient être livrés en 2023.

Pour rappel ce projet, qui a fait l'objet d'une réunion publique de présentation à Jambville le 9 mars dernier, prévoit la réalisation d'une voie verte entre le carrefour de Damply et l'entrée des Noquets puis une voie partagée voitures et cycles tout le long de la route de la Bernon en zone 30. La Communauté Urbaine profitera de ces travaux pour réaliser la mise aux normes des arrêts de bus ainsi que la rénovation et la création d'un cheminement piéton sécurisé tout le long de la rue. En sortie des Noquets, le Conseil Départemental des Yvelines sécurise actuellement l'entrée du bourg au niveau du carrefour avec le Chemin du Moulin par la réalisation d'un plateau surélevé en lieu et place de la chicane qui n'était plus réglementaire et plus du tout efficace pour faire ralentir les véhicules en provenance de Seraincourt.

GPS&O ayant dernièrement notifié le marché de ces importants travaux pour le secteur de Jambville, ceux-ci, qui dureront plusieurs mois, devraient débuter courant décembre pour s'achever au printemps.

Plan de la voie verte Damply/Noquets



Plan mise aux normes arrêt de bus et trottoir : secteur carrefour Chemin de la Messe



DÉCHETERIE : PASSAGE AUX HORAIRES D'HIVER



Déchèteries du SMIRTOM du Vexin Passage aux horaires d'hiver



À partir du mercredi 2 novembre 2022,
les 3 déchèteries du SMIRTOM du Vexin
(Magny-en-Vexin, Marines et Vigny)
passent aux horaires d'hiver :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

Horaires valables du 1^{er} novembre au 31 mars



Avec l'application ILLIWAP
recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone
Un doute, une question ? 01 34 66 18 40 <http://smirtomduvexin.net/>



AU 1ER JANVIER 2023 : TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT.

Ça va dans la poubelle jaune ou dans les ordures ménagères ? À compter du 1er janvier 2023, fini le casse-tête des consignes de tri pour les emballages sur le territoire de la Communauté urbaine. L'ensemble des emballages sans exception - barquettes, pots de yaourt, sachets, capsules, tubes de dentifrice, gourdes de compote, sacs en plastique... - seront donc à déposer dans le bac jaune. Objectif : trier plus pour recycler plus.

Dès le 1er janvier prochain, les habitants de GPS&O rejoindront les millions de Français qui mettent déjà en pratique ces nouvelles consignes de tri. Cette simplification et cette harmonisation à l'échelle nationale découlent de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.

Concrètement, les habitants devront jeter également dans le bac de tri tous les emballages en plastiques et tous les petits emballages en métal.

Plus simples, plus pratiques, plus lisibles et mieux harmonisées, ces nouvelles règles vont permettre à la fois, de diminuer le volume des ordures ménagères, de développer de nouvelles filières de recyclage et par là même, de réduire la pression sur les ressources naturelles.



Les quatre règles d'or pour bien trier à compter du 1er janvier 2023 :

- Le bac jaune accepte tous les emballages mais pas les objets. Ceux-ci sont à jeter dans la poubelle ordinaire (ex : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, brosse à dents...);
- Les emballages sont à déposer en vrac dans le bac jaune, pas dans des sacs ;
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. L'eau est précieuse.
- N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.

Rappelons que si trier, c'est bien, limiter les emballages, c'est encore mieux ! Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

[RETROUVEZ EN DERNIÈRE PAGE LE GUIDE COMPLET DU TRI](#)

RETOUR EN IMAGES SUR LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE


Le 11 Novembre, le Maire, Jean-Marie Ripart a présidé la cérémonie de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Cette cérémonie a débuté dans la cour de la Mairie, puis s'est achevée avec l'allocution de Maire au cimetière. Retour en images sur cette journée de commémoration de la Victoire et de la Paix, en présence de l'équipe municipale, des associations patriotiques, des élèves et enseignants de l'école et de Jambillois.



NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la commune est en ligne! L'ancien devenait obsolète et le nouveau design rend la navigation plus agréable. Et toujours, l'application que vous pouvez télécharger sur votre smartphone - sur appleplay ou google play en cherchant "Jambville" - et qui vous permet de rester en lien avec la vie de votre en village en toutes circonstances. N'hésitez pas à la télécharger pour recevoir les notifications importantes, à effectuer les mises à jour pour ceux qui l'ont déjà. Vous pourrez également signaler tous désordres que vous pourriez constater sur la commune.

Bienvenue sur le nouveau site internet de Jambville !

 [ACCUEIL](#) [VIE MUNICIPALE](#) [VIE LOCALE](#) [INFOS PRATIQUES](#) [PATRIMOINE & HISTOIRE](#) [CONTACTEZ-NOUS](#)


[Vie locale](#)

- [ACTUALITÉS](#)
- [MAGAZINES](#)
- [ASSOCIATIONS](#)
- [VIE ÉCONOMIQUE](#)
- [URBANISME](#)
- [SPORTS ET LOISIRS](#)
- [ARTISTES LOCAUX](#)
- [GALERIE PHOTOS](#)

BIENVENUE SUR LE NOUVEAU SITE DE JAMBVILLE

🔍 Que recherchez vous ?

- Mairie
- Eglise
- Château
- Salle des fêtes
- Ecole



UN BEAU MUR, ET DERRIÈRE....

Soucieux de participer au beau cadre de vie de Jambville, le Centre d'Activités a choisi de restaurer progressivement le mur d'enceinte. Joli résultat obtenu. Et derrière ce long mur, de multiples activités se sont déroulées tout au long du printemps, de l'été et même de l'automne. Retour sur quelques moments phares.



Faire le mur ou comment un chantier participatif mobilise des jeunes et leur apprend des techniques

Un mur certes mais quel mur !

Quiconque se rend à Jambville ne peut qu'être frappé par le mur d'enceinte du Centre d'activités des Scouts et Guides de France. Un mur de taille ou plus exactement de grande longueur, pas moins de 5 km de long, un joli mur entretenu et davantage encore depuis deux ans : consolidation des chapeaux, rejointement des pierres ont fait l'objet de chantiers participatifs avec des jeunes et des moins jeunes, encadrés par des bénévoles travaillant régulièrement dans la propriété ; des maçons professionnels ont également travaillé sur ce mur d'enceinte. Le résultat est bien visible, de loin même ! L'objectif aussi recherché était celui de l'embellissement ; un objectif atteint ! Ainsi les habitants du village ont sous les yeux une jolie réalisation, qui contribue agréablement à leur cadre de vie. Un entretien qui va se poursuivre bien évidemment !

Un chapiteau mystérieux

Et derrière ce mur, que d'activités ! La plus récente s'est déroulée lors du long week-end du 11 novembre avec le rassemblement Scintille sous un magnifique grand chapiteau de cirque : un rassemblement de 1650 jeunes chefs et cheftaines (en charge des 12-14 ans), avec 300 organisateurs présents également. Trois jours pour leur présenter et leur faire adopter la nouvelle proposition pédagogique destinée spécifiquement à cette tranche d'âge ; mais aussi trois jours pour se retrouver, échanger, chanter et fêter le plaisir d'être ensemble de nouveau.



Un grand moment : le montage du chapiteau géant pour le rassemblement Scintille, avec l'aide de bénévoles et de salariés



Ouverture de festival Européen du Yoga, début août 2022 : beaucoup de blanc, une couleur inhabituelle pour les SGDF !

Un été chargé et très varié

Durant l'été, le parc n'a pas désempilé, remplissant bien sa fonction. Avec des participants variés, pour des activités tout aussi variées : une session du Service National Universel (SNU), l'European Yoga Festival ; et bien sûr de nombreux camps accompagnés, ainsi que des camps découverte pour permettre à des jeunes éloignés du scoutisme de l'expérimenter concrètement. Auparavant ! Le FRAT, rassemblement des collégiens de 4ème et 3ème d'Ile de France, s'est déroulé le week-end de Pentecôte : 8000 jeunes ont campé sur place malgré une météo capricieuse, et sont repartis très heureux ! Rendez-vous en 2024 pour le prochain FRAT qui se tient à Jambville tous les deux ans, en alternance avec Lourdes.

Pour l'année à venir

Le centre d'activités des Scouts et Guides de France va continuer à vivre à bon rythme dans l'année qui vient puisque les effectifs ne cessent de progresser : aujourd'hui l'association compte près de 97 000 adhérents ! Tous ne viendront pas à Jambville néanmoins !

L'Assemblée Générale se tiendra du 12 au 14 mai 2023. Et, pour l'été, c'est avec grand plaisir que le centre accueillera de nouveau l'European Yoga Festival, du 5 au 13 août. Sans oublier les nombreux camps qui s'y dérouleront.

Martin Viennot - Astinée Jacolin

SORTIE DE L'ÉCOLE AU ZOO DE THOIRY

Vendredi 1er juillet, tous les élèves de l'école ont pris le car direction le Parc zoologique de Thoiry pour la sortie de fin d'année.

Au programme de cette sortie :

- safari en car avec un guide : nous avons vu des éléphants, des girafes, des hippopotames et beaucoup d'autres animaux... et nous avons appris à différencier les autruches mâles des autruches femelles.



- après le pique-nique tant attendu des enfants, visite du zoo à pied.



Nous remercions vivement l'APEIJ qui a financé les entrées au parc et les guides ainsi que la mairie pour les cars.

Magali Bégoc

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE



Après 2 ans d'absence, le spectacle de l'école a fait son retour samedi 25 juin.

Le thème était « le voyage dans le temps ». Au programme : chasse aux mammouths et apparition du feu à la préhistoire, jeux du cirque de l'Antiquité, danse des rois et des reines à la Renaissance, chanson des Beatles et medley de danses pour l'époque contemporaine.



VIE DE L'ECOLE

Les numéros étaient entrecoupés de sketches présentés par les élèves de CM. Pour terminer, toute l'école a chanté « Il en faut peu pour être heureux ».

A la fin du spectacle, les CM2 ont reçu un cadeau offert par la mairie puis les artistes et les spectateurs ont pu déjeuner ensemble autour d'un barbecue offert par l'APEIJ.

Laure Flory



LES ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS DE CLASSES

Comme chaque année, dans le cadre de l'élection des délégués de parents d'élèves, les enfants des classes de CE1/CE2, de GS/CP et de CM1/CM2 se sont mobilisés pour élire leurs délégués de classe.

Dans la classe de CM1/CM2, plus de 10 candidats se sont présentés. Chacun a réalisé une lettre de candidature, une affiche et un discours de campagne.

Voici en images leurs réalisations.



L'ensemble des enseignants souhaitent féliciter les élèves pour leur participation. Bravo aux élèves élus !

David Pezzarini

LA GRANDE LESSIVE JEUDI 20 OCTOBRE

L'école a une nouvelle fois participé à ce projet d'arts plastiques qui consiste à préparer puis à exposer, le temps d'une journée, toutes les productions réalisées autour d'un même thème. Pour cette fois, toutes les classes ainsi que les enfants de la garderie, ont exploré nombre de techniques et matériaux différents (dégradés de couleurs, collages, craies grasses, encres, peintures...) autour du thème « la couleur de mes rêves ».

La météo a été plutôt clémente malgré ce qui avait été annoncé les jours précédents et les productions ont pu colorer le petit parc de la mairie pendant toute la journée.



Franck AMOROS

IL ÉTAIT UNE FOIS, À JAMBVILLE, DES BISTROTS....

Les bistrots animaient la vie quotidienne du village sans aucun doute. On y consommait du vin (un canon, une chopine), de l'eau de vie. On y trouvait aussi du tabac à fumer, à chiquer.

Un des premiers bistrots « chez Julia Danger » se situait au 71 chemin du hazay, maison que beaucoup ont appelée par la suite « chez Montel ».



« Chez Meyer » (actuellement au 36 et 36 bis chemin du Hazay). A l'époque une porte avec une vitrine de chaque côté. Beaucoup de succès dans « les années folles » avec les demoiselles de Paris en visite à la campagne. Légendes ? Vaut peut-être mieux ne pas savoir ... L'établissement fermera au cours des années 1930.

C'est « Chez Danger » (actuellement au 53 chemin du hazay) que les journaliers et ouvriers se retrouvaient le matin pour avaler une gnôle. Ils y trouvaient aussi de la charcuterie pour le casse-croûte de la journée accompagné d'une chopine de vin. Le soir tous se retrouvaient assez tard au pied du comptoir. Fallait tenir une journée de travail dans les champs ! On rentrait dans cet établissement par l'escalier extérieur qui donnait sur la rue. A cette époque il y avait un perron et à côté d'un des deux escaliers, dans un renforcement du mur, les pissotières... Ce café a fermé dans les années 1950.



Place de l'église « Chez Verneuil-Joye » (actuellement au 64-62 rue du Moustier), Isabelle Verneuil tenait avec fermeté son établissement. En plus du bar, du billard, d'une salle de bal où les jeunes se retrouvaient les soirs de fête, elle avait une épicerie. On y trouvait du sucre cristallisé, du gros sel dans des sacs de jute, du café vert qu'Isabelle torréfiait elle-même, du vinaigre en fût. Derrière la vitrine, les enfants admiraient les sucres d'orge, les réglisses, les caramels, de la poudre de coco. D'autres propriétaires se sont succédés : Madame Maillard (une des premières femmes conseillères municipales) et Monsieur

Letexier. Le billard était un rendez-vous pour les joueurs assidus. D'autres jouaient aux cartes les samedis et dimanches. C'était aussi le rendez-vous des chasseurs. Ils s'y retrouvaient le matin des jours de chasse : « Là ils surveillaient que personne ne parte avant eux. Tout le monde devait partir à la même heure ». De 1962 à 1966 la grande salle avait été louée en tant que local aux Farfadets (club des jeunes de l'époque).



« Aux deux tilleuls » (actuellement au 41 rue du Moustier) Au début du siècle dernier, Madame Bouchet était tenancière de la Cavée (la maison blanche). Quand la route reliant Seraincourt à Jambville était devenue carrossable, Monsieur et Madame Bouchet avaient fait construire à Jambville ce café-tabac situé au carrefour du chemin de la ferme. Il était situé juste en face du sanatorium du Moulin Vert (actuelle MECS HOVIA). Madame Bouchet tenait le café-tabac et la cabine téléphonique et Monsieur Bouchet faisait fonctionner la machine à vapeur qui approvisionnait le château et la ferme en électricité. Mais ceci est une autre

histoire... Après la famille Mitaine, au cours des années 1930 les propriétaires étaient Monsieur et Madame Clérisseau. « Chez Clérisseau (ou chez Mimile) » le café était complété par une épicerie très bien achalandée. Pendant les années 1960, les courses des jambillois étaient même livrées à domicile. L'Intermarché de Meulan n'existait pas encore (début des années 1970) ...



Pendant l'occupation durant la seconde guerre mondiale, une autre épicerie a fonctionné « Chez Mercier » (actuellement au 48 rue du Moustier), avec « des glaces l'été ».

Durant toutes ces années la proximité des cafés encourageait certainement certains habitués « à faire la tournée en enfilade et rentrer chez eux plutôt alcoolisés ». Mais les bistrots étaient aussi d'authentiques lieux de rencontre, de convivialité et de lien social.

Marie-Thérèse Leroy

Un très grand MERCI à Jeanine, Bernard et Sylvain pour avoir bien voulu faire partager leurs souvenirs.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION LES AMIS DE JAMBVILLE

D'abord, merci à ceux qui sont venus au concert du 16 octobre, 63 spectateurs dans l'église, c'était super, un beau programme en plus. Mais parlons du futur...

A l'assemblée générale du début d'année, nous avons décidé de rajeunir les panneaux destinés à l'exposition de peinture annuelle... après quelques recherches, nous avons choisi les panneaux noirs de l'entreprise Deléage. Puis nous sommes partis à la chasse aux subventions. Jean-Marie Ripart nous a aiguillé vers le Département des Yvelines. Une interlocutrice très sympathique, patiente et organisée m'a guidé dans l'élaboration des documents nécessaires à l'obtention d'une subvention que le Département des Yvelines accorde pour des investissements culturels. Cette subvention d'investissement est de 50% du montant Hors Taxe de la dépense.

Comme il fallait acheter les panneaux avant de demander la subvention, nous avons commandé 30 panneaux Zig-Zag avec les cimaises et les crochets pour un montant de 7 357, 68 € TTC. Ils ont été livrés début septembre et sont entreposés dans le local communal.

Nous avons pu ensuite remplir la demande de subvention de 3 066 €, subvention d'investissement que le Département des Yvelines a accepté de nous accorder. Nous le remercions et nous vous donner rendez-vous au château de Jambville en début janvier 2023 pour l'exposition de peinture sur ces nouveaux panneaux!

Alain Huré



NOUS VOILÀ REPARTIS POUR UNE NOUVELLE ANNÉE !

Une nouvelle équipe a fait sa rentrée ! Et pour marquer l'occasion, un nouveau logo a été dessiné pour l'APEIJ !

Cette année scolaire a démarré sur les chapeaux de roue avec notre participation à la 1ère brocante de Jambville ! La bonne humeur et le soleil étaient au rendez-vous, tout comme les exposants et les chineurs, ravis de cette première édition !

Outre notre participation à Halloween organisé par le Comité des Fêtes et la bourse à la puériculture qui s'est déroulée en novembre, nous prévoyons encore de belles actions pour récolter des recettes et proposer des animations, ou sorties pour les élèves de l'école :

Décembre : décoration de l'école pour les fêtes de fin d'année

16 décembre : vente de gâteau à l'occasion du spectacle de fin d'année à l'école

Février : vente de gâteau

Avril : bourse à la puériculture (date à confirmer)

Mai : vente de gâteau

Juin : évènement de fin d'année et sortie scolaire pour toute l'école

Vous avez des suggestions, des idées ? N'hésitez pas à nous contacter en nous envoyant un courriel sur Apeij78@gmail.com ou en vous adressant directement à l'un de nous :) **ON COMPTE SUR VOUS !**

L'équipe de l'APEIJ 2022-2023 :

Solen AUFRERE : présidente

Coralie WITS : secrétaire

Jennifer DOMINGO : trésorière

Hélène DESCHAMPS : trésorière adjointe

ÂME JOYEUSE



Nous avons repris nos activités le 5 septembre.

Nous tenions à remercier une maman qui a fait don d'un espace de jeux avec balles et d'un tapis de sol, lequel en raison de sa grande taille, a été installé à la bibliothèque.

Nous avons établi un planning pour nos activités manuelles. Nous avons déjà réalisé un tableau sensoriel et un panneau pour Halloween pour la décoration de la Bibliothèque.



Notre conteuse vient nous enchanter de ses histoires une fois par mois. D'autres contacts sont en cours pour animer nos matinées.

Nous sommes toujours réceptives à toutes personnes souhaitant animer nos matinées et nous espérons que Celine et Violaine viennent nous rejoindre prochainement.

Catherine, Élodie, Laëtitia, Marie et Stéphanie

UN HALLOWEEN À JAMBVILLE



Durant les vacances scolaires de la Toussaint, les enfants de l'accueil de loisirs "les Fripouilles" ont pu participer à un grand jeu pour fêtes Halloween.

La grande Marla a accueilli le public et constitué les équipes qui allaient l'aider dans sa quête.

Chacune d'elles devait aller à la rencontre de personnages fantastiques tels que la sorcière, l'elfe ou l'ogre et aider Marla à reconstituer sa potion magique. Cet évènement, que l'accueil de loisirs a préparé en amont avec le comité des fêtes, notamment en réalisant les panneaux directionnels indiquant l'emplacement des personnages ainsi que les pochettes de bonbons, a permis à tous les enfants du village de partager un moment convivial et festif. Chaque enfant a pu repartir de cette journée le sourire aux lèvres et les poches pleines de bonbons!

Nous profitons de cet article pour vous annoncer l'ouverture de l'accueil de loisirs du 19 au 23 décembre 2022.



L'équipe d'animation de l'IFAC

VIE ASSOCIATIVE



COMITÉ DES FÊTES

DES SOURIRES PLEINS LES YEUX

Comme chaque année vous avez été nombreux à participer à notre belle fête de village. Une journée où les jambvillois, petits et grands, ont pu se retrouver et partager tous ensemble un moment convivial et festif.



Notre 1ère brocante fût un beau succès sous un soleil radieux pour le plus grand plaisir de tous.

d'accueillir ce nouvel évènement qui sera, à la demande de beaucoup, et pour notre plus grande joie, reconduit l'année prochaine.

En partenariat avec l'APEIJ, les4vents, la Bibliothèque et la Mairie, c'est une cinquantaine d'exposants qui étaient présents, dont de nombreux Jambvillois. Merci à tous pour votre mobilisation dès l'aube et d'avoir permis à Jambville



Halloween au château de Jambville, avec la participation de l'IFAC, l'APEIJ et la Bibliothèque : Les enfants du village et du centre aéré ont été appelés pour aider notre mage à retrouver ses pouvoirs... Une chasse magique au milieu de la forêt suivie d'un goûter automnal et chaleureux et pour finir une chasse aux sucreries dans les rues du village.

A VOS AGENDAS !!!

Encore une nouveauté : Eh oui, on aime vous surprendre et surtout vous faire plaisir !!! Noël approchant à grand pas nous vous proposons cette année un **MARCHÉ DE NOËL !!**

Un événement conçu pour les enfants et leurs familles où l'on retrouve toutes les caractéristiques de Noël : la décoration et les illuminations, la musique et les chants de Noël, les odeurs de pain d'épices, de chocolat chaud et de vin chaud...

Plus particulièrement pour les enfants, des ateliers de créations, maquillages, des contes de Noël et nous espérons la présence du Père Noël... Et pour les adultes, des artisans et des producteurs locaux afin de vous faire découvrir l'artisanat local, de faire vos achats de Noël et de vous fournir en produits de bouche de qualité. Et pour accompagner cette soirée, le food truck du Vexin sera également parmi nous et aura le plaisir de vous faire partager sa cuisine locale.



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS :

Artisans du Vexin et petites mains locales, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons sur notre marché de Noël. Faites-vous connaître en nous contactant comitedesfetesjambville@gmail.com. L'inscription est gratuite.

MERCI !!!

Parce qu'un merci sincère fait toujours plaisir alors MERCI à tous pour votre soutien même dans nos idées les plus folles. MERCI pour votre participation et votre implication, car c'est grâce à vous tous, Jambvillois, associations du village, bénévoles, équipe municipale, Château des Scouts et Guide de France, que nos projets voient le jour. MERCI de nous faire confiance et nous permettre de donner un peu plus de bonheur à nos enfants, habitants du village et communes voisines.

On se retrouve très vite pour de nouvelles aventures !

Suivez-nous et ayez les infos en avant-première



L'équipe du Comité des Fêtes de Jambville



NOTRE DAME

Nous nous réjouissons de la décision du maire et du conseil municipal de remplacer la chaudière de l'église et nous les en remercions. Evidemment, l'association NDJ y participera ainsi que les Scouts et Guides de France. Espérons que les travaux se feront d'ici la fin de l'année car les messes paroissiales de tous les dimanches du mois de Janvier auront lieu à 10h à Jambville ... (y compris le 1^o Janvier !).

Notre association a toujours à cœur de faire le lien entre les scouts qui utilisent souvent notre église et la paroisse. Or les scouts invitent parfois les jambvillois à partager leurs célébrations. Nous avons donc créé une liste internet de tous les mails des jambvillois désireux de participer à ces célébrations. Si vous voulez en faire partie, signalez-le nous à l'adresse-mail suivante : famille.izzet@wanadoo.fr.

Dominique Izzet



BIBLIOTHÈQUE DE JAMBVILLE

Après le succès de notre boîte à livres, nous travaillons sur une autre boîte pour les Noquets.

Nous avons procédé au réaménagement de notre bibliothèque, afin de désencombrer l'espace, et avec l'aide et les conseils de José Mateus, nous avons superposé les bacs à livres.

Nous avons participé à l'organisation de la première brocante du village en association avec le Comité des fêtes, l'Apeij et les 4 Vents et, à cette occasion, nous avons tenu un stand pour vendre des livres, toujours dans l'esprit de faire de la place dans nos locaux.

Nous accueillons également les classes de l'école pour des moments de lecture.

Nous travaillons sur des projets pour mettre en scène des histoires à l'occasion de fêtes de Noël, Pâques, etc...

Toujours en association avec le comité des fêtes, de l'Apeij et des 4 Vents, nous avons organisé pour Halloween un concours de dessin qui fut un grand succès puisque plus de 40 dessins et créations ont été réalisés par des enfants de 3 à 8 ans.

Les enfants, vous avez fait de belles réalisations, et au travers vos dessins, vous avez représenté votre imaginaire de la fête d'Halloween.

Merci de votre participation au vote également ainsi que les mamans accompagnatrices.

Les résultats ont été communiqués lors de la Fête d'halloween organisée par le Comité des Fêtes le 31 octobre dans le Parc du Château des Scouts.



Et toujours un large choix de nouveautés que nous vous invitons à venir découvrir sur place.

Tom un jeune ingénieur, se retrouve confronté dans son pays à une situation inquiétante qui sème la peur dans la population. Dans ce contexte inédit, des mesures sont adoptées par le pouvoir, contraignantes et liberticides... Un roman qui vous fait voir la vie autrement.

VIE ASSOCIATIVE

La salle des fêtes de notre village accueille, tout au long de la semaine, diverses activités à destination des petits et grands. Retrouvez le planning mentionnant les coordonnées de chaque responsable. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez vous inscrire!

Planning Hebdomadaire des activités à la Salle des Fêtes

ANNEE 2021-2022	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h - 10h				Gymnastique volontaire de 9h15 à 10h15	
10h - 11h			Danse AS Seraincourt de 10h à 12h		
11h - 12h					
12h - 13h					
13h - 14h	CODS 78 Atelier sport et santé de 13h30 à 14h30		SCRABBLE 1 mercredi sur 2 de 13h à 17h (amis de Jambville)		
14h - 15h					
15h - 16h					
16h - 17h					
17h - 18h			Bibliothèque de Jambville de 16h30 à 18h30		
18h - 19h			Atelier couture de 17h45 à 19h	Danse Modern Jazz Collégiens AS Seraincourt de 18h à 20h	
19h - 20h		Cardio Fitness DNL Sports Organisation de 19h à 20h			
20h - 21h	Cardio Fitness Ados/adultes AS Seraincourt de 20h30 à 21h30	Pilates DNL Sports Organisation de 20h à 21h		Danse Modern Jazz > 17 ans AS Seraincourt de 20h à 22h	Cardio Fitness DNL Sports Organisation de 19h45 à 20h45
21h - 22h					

AS Seraincourt Année Scolaire	Responsable de section	Mme TADJER : 06.83.43.39.11
	Professeure	Katia : 06.16.29.02.96
DNL Année Scolaire	Professeure	Mme Nelly LEFEBVRE BESNIER : 06.14.08.47.46
CODS 78 - Comité Départemental Olympique Sportif - Section Sports et Santé du 07 septembre au 21 Décembre 2021	Président	M. Jean-Claude REDON : 01.39.07.86.12
	Responsable de section	Mme DEVAUX : 06.70.49.96.31
	Professeure	Mme Karine GUERIN
Association des 4 vents (couture)	Présidente	Anne 06.85.59.90.90
	Secrétaire	Hélène 06.75.37.42.88
	Trésorière	Gaëlle 06.10.60.52.79
Les Amis de Jambville		Mr Alain HURE 01.34.75.39.81

BIBLIOTHEQUE - 1er Samedi de chaque mois (hors période scolaire)

LA DICTÉE QUI REND FOU!

Monsieur Lamère a épousé Mademoiselle Lepère.
 De ce mariage, est né un fils aux yeux pers.
 Monsieur est le père, Madame est la mère.
 Les deux font la paire.
 Le père, quoique père, est resté Lamère, mais la mère, avant d'être Lamère était Lepère.
 Le père est donc le père sans être Lepère, puisqu'il est Lamère et la mère est Lamère, bien que née Lepère.
 Aucun des deux n'est maire.
 N'étant ni maire ni mère, le père ne commet donc pas d'impair en signant Lamère.
 Le fils aux yeux pers de Lepère deviendra maire.
 Il sera le maire Lamère, aux yeux pers, fils de Monsieur Lamère, son père, et de Mademoiselle Lepère, sa mère.
 La mère du maire meurt et Lamère, père du maire, la perd.
 Aux obsèques, le père de la mère du maire, le grand-père Lepère, vient du bord de mer, et marche de pair avec le maire Lamère, son petit-fils.
 Les amis du maire, venus pour la mère, cherchent les Lamère, ne trouvent que le maire et Lepère, père de la mère du maire, venu de la mer, et chacun s'y perd !

HISTOIRE DE L'ABBÉ CANNE ET DE L'ABBÉ RÉSINA

Un grand malheur est arrivé à l'abbaye
 et j'ai la pénible mission de vous en faire part.

Mardi soir, pendant que l'abbé Nédicte donnait les dernières grâces,
 l'abbé Quille perdit l'équilibre dans l'escalier et tomba inanimé dans les bras du Père Iscope.

Les révérends pères, en perdant l'abbé Quille, perdaient leur seul soutien.
 Un seul restait joyeux : le père Fide.
 Quant à l'abbé Tise, il n'y comprenait rien.
 Il aurait bien voulu que le saint Plet l'aide à comprendre ce qui s'était passé mais rien n'y fit.

Après l'accident de l'abbé Quille,
 on alla chercher le Père Manganate et le Père Itoine, les deux médecins de l'abbaye.
 Ils pensaient ranimer le malheureux mais leurs efforts furent vains et celui-ci décéda peu après.

Le lendemain fut donc célébré son enterrement.
 Chacun fut appelé à l'abbaye par les célèbres cloches du Père Sonnage.
 La messe fut dite sur une musique de l'abbé Thoven.
 Le père Ocquet fut chargé du sermon et comme il n'y avait pas de chaire,
 il monta sur les épaules du Père Choir.
 A la fin de l'homélie, le Père Cepteur fit la quête et remit les dons ainsi recueillis à notre frère africain, l'abbé N'Pé.

Après la messe, une grande discussion s'engagea pour le transport de la bière:
 l'abbé Canne et l'abbé Trave voulaient passer par les champs.
 Le Père Clus s'y opposa.
 L'abbé Casse en fut enchanté.

Le Père San avec sa tête de turc ne voulait rien entendre.

Le Père Vers et le Père Nicieux semaient le doute dans les esprits.

Finalement on décida que, comme à l'accoutumée, l'abbé Taillière serait chargé du transport du corps du défunt.

Devant la tombe creusée par le Père Forateur et en l'absence du Père Missionnaire, l'abbé Nédicte donna l'absolution.

Le Père Venche et l'abbé Gonia avaient joliment fleuri la tombe.

Celle-ci fut recouverte d'une belle pierre tombale préparée par l'abbé Tonneuse.

Sur le chemin du retour, le spectacle fut déchirant.

Le Père Pendiculaire était plié en deux de douleur et de chagrin.

L'abbé Vitré était lui aussi plein de larmes.

La Mère Cédès, invitée pour l'occasion, fermait la marche en compagnie du frère du Père Igord.

A l'arrivée, le Père Sil et l'abbé Chamelle préparèrent le repas

tout en consultant les livres culinaires du saint Doux.

Le Père Nod et le Père Collateur servirent à boire et chacun put se remettre de ses émotions.

Signé : L'abbé BICI

Ces deux textes, pour vous détendre et vous amuser, vous sont proposés par Jeanine Anjoran

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait des principaux délibérations

Conseil municipal du 20 juin 2022

Tarifification de la cantine pour la rentrée scolaire 2022-2023

CONSIDERANT que la société SCOUTIK applique une augmentation tarifaire de 11 %, suite à un renouvellement de contrat,
CONSIDERANT qu'il convient de répercuter cette hausse sur les tarifs de la cantine,
Le Conseil municipal,
DECIDE de fixer le tarif de la cantine à 4.22 € à compter du 1er Septembre 2022,
DECIDE de fixer le tarif majoré à 5.00 €/enfant,
PRECISE que ces tarifs sont valables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document,
DIT que les recettes relatives à cette nouvelle tarification seront inscrites au budget primitif 2022 et exercices suivants,

Pour : 13

Autorisation de signature du contrat de concession de délégation du service public pour la gestion des services d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), d'activités périscolaires, d'animation du temps de midi

CONSIDERANT le rapport de l'exécutif et le projet de contrat joint, présentant les motifs du choix du candidat proposé pour être le délégataire de service public et l'économie générale de la convention de délégation de service public négociée avec le candidat.
ARTICLE 1 : DESIGNER l'IFAC comme délégataire du service public de gestion des services accueil de loisirs sans hébergement, activités périscolaires et animation du temps de midi, à compter du 01 septembre 2022 pour une durée de 4 ans, reconductible 1 fois pour une période d'1 an par décision expresse.
ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession de délégation de services publics pour la gestion des services accueil de loisirs sans hébergement, activités périscolaires et animation du temps de midi et ses annexes-jointes.
Pour : 13

Demande d'attribution d'un fonds de concours : Aire de jeux des Noquets- annule et remplace la délibération 2022-13 du 24 mars 2022

CONSIDERANT le projet d'aire de jeux des Noquets, équipement ne relevant pas des compétences de la CU GPS&O et afin de répondre aux objectifs du territoire communautaire.
CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,
CONSIDERANT que la délibération n°2022-13 comporte des éléments de référencement et de financement erronés qu'il convient de modifier,
CONFIRME l'adoption de l'avant-projet de construction de l'aire de jeux des Noquets tel que présenté dans la délibération du 24 mars 2022, soit pour un montant de 34 966.07 euros hors taxes (HT), soit 41 958.28 euros toutes taxes comprises (TTC).
DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPS&O l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 35 % du montant HT, soit un montant de de 12 238 € pour

le projet d'aire de jeux des Noquets.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :
Fonds de concours : 12 238,00 €
Commune : 19 231,28 €

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif de l'année 2022, article 13251, section investissement,
AUTORISE le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à l'opération et nécessaires à la réalisation de celle-ci.
Pour : 13

Demande d'attribution d'un fonds de concours : remplacement de la chaudière de l'église

CONSIDERANT le projet de remplacement de la chaudière à gaz de l'église par une chaudière à condensation, équipement ne relevant pas des compétences de la CU GPS&O et afin de répondre aux objectifs du territoire communautaire.
CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement, joint en annexe,
CONFIRME l'adoption de l'avant-projet de remplacement de la chaudière à gaz de l'église, soit pour un montant de 19 710,00 euros hors taxes (HT), soit 20 794,05 euros toutes taxes comprises (TTC).
DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPS&O l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT, soit un montant de de 9 855,00 € pour le projet de remplacement de la chaudière à gaz de l'église.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Fonds de concours : 9 855,00 €

Commune : 9 855,00 €

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif de l'année 2022, article 13251 de la section d'investissement,
AUTORISE le Maire à signer tous documents et convention relatifs à l'opération et nécessaires à sa réalisation.
Pour : 13

Modification de la convention de mise à disposition de l'agent technique pour la propreté urbaine

CONSIDERANT la fin de contrat de Monsieur ROUSSEAU Jimmy en date du 8 juillet 2022,
CONSIDERANT qu'il convient de mettre fin à l'actuelle convention de mise à disposition individuelle,
CONSIDERANT la désignation de Monsieur PAQUERAUD Hervé en tant qu'agent technique à compter du 9 juillet 2022.
APPROUVE la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition individuelle de l'agent technique nouvellement désigné, dans le cadre du transfert de la compétence voirie auprès de la CU GPSEO.
DIT qu'une nouvelle convention pourra être signée dès lors qu'un nouvel agent technique sera recruté pour remplacer l'agent qui quitte ses fonctions par voie de mutation ou suite à une fin de contrat.
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition et ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ladite convention.
DIT que les recettes relatives au remboursement de la mise à disposition sont inscrites au budget primitif de l'année 2022 et exercices à venir.
Pour : 13

Modification du montant de la participation communale à la scolarité des enfants du service enfance HOVIA pour l'année scolaire 2022-2023

DECIDE d'augmenter le montant de la participation du Service Enfance HOVIA Jambville pour les dépenses scolaires de l'année 2022/2023, à 330 € par enfant.
DIT que les dépenses relatives à la participation des frais de scolarité du Service Enfance HOVIA sont inscrites au budget primitif 2022 et exercices à venir,
Pour : 13

Participation communale carte IMAGIN'R pour les collégiens et lycéens JAMBVILLEOIS

DECIDE de fixer la participation communale pour l'obtention de la carte IMAGIN'R pour les collégiens et Lycéens Jambvillois à 47 € pour l'année scolaire 2022/2023.
DIT que les dépenses relatives à la participation communale pour l'obtention de la carte IMAGIN'R pour les collégiens et Lycéens Jambvillois sont inscrites au budget primitif 2022 et exercices à venir.
Pour : 13

Convention de mise à disposition de la salle communale aux associations DNL Sports et organisation et association sportive de Seraincourt - Année scolaire 2022-2023

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
APPROUVE le contenu de ces conventions et leur renouvellement pour l'année 2022/2023.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dites conventions.
Pour : 13

Règles de publication des actes (com

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;

•de prendre, selon les termes de l'article 9 de la loi MURCEF, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, avec un seuil maximum de 90 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

•la passation de contrats d'assurance et, également, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
•la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
•la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
•l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
•l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
•la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
•la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
•la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
•l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1er alinéa) * ;
•d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
•le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
•l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
•la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
•l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
•l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
•l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
•de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions.

La présente délibération remplace à compter de ce jour la délibération n°2020-13 du 23 mai 2020.

Pour : 13

Conseil municipal du 26 septembre 2022

Maintien de l'organisation scolaire de la semaine de 4 jours

DECIDE d'approuver le maintien de l'organisation du temps scolaire pour l'école de la commune sur 4 journées de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

DIT que cette organisation a pris effet dès le début de l'année scolaire 2022 / 2023

Pour : 13

Convention territoriale globale de service avec la CAF des Yvelines

CONSIDERANT que la commune a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, une convention d'objectifs et de financement permettant à la Commune de pouvoir bénéficier du versement de la prestation du service enfance et jeunesse.

CONSIDERANT que la durée de la convention prenait fin au 31 décembre 2021.

CONSIDERANT qu'il convient de passer une nouvelle convention territoriale globale de service aux familles avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines. La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service.

CONSIDERANT que la Présidente de la Caisse d'Allocations familiales a transmis cette convention conclue pour la période du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement et ses annexes jointes à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une période qui s'étend du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Pour : 13

Mise en location du logement communal

ACCEPTÉ la proposition de Mr Le Maire,
MANDATE Mr Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DIT que Les recettes relatives à l'encassement des loyers sont inscrites au budget 2022 et exercices suivants.

Pour : 13

Décision modificative n°3 – Augmentation de crédits chapitre n° 12

APPROUVE les écritures budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le BP 2022 en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour : 13

Convention relative à la gestion d'une partie de services relevant de la compétence de voirie (annule et remplace la délibération 2022-29 du 20 juin 2022)

CONSIDERANT la fin de contrat de Monsieur ROUSSEAU Jimmy en date du 8 juillet 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre fin à l'actuelle convention de mise à disposition individuelle,

CONSIDERANT que la commune de JAMBVILLE a fait part à la Communauté urbaine de sa volonté de poursuivre les missions relatives à l'activité propreté urbaine des voies communautaires.


CONSIDERANT que la Communauté urbaine a proposé la conclusion d'une convention de gestion d'une partie de services relevant de la compétence voirie, d'une durée de 12 mois, prenant effet à compter du 1er juillet 2022 et fin au 30 juin 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser que la convention signée à titre gracieux et que la Commune sera remboursée des sommes engagées sur la base des justificatifs de dépenses plafonnées à hauteur de 34 000 € TTC, correspondant à l'estimation des charges liées aux missions identifiées et incluant 70% d'un équivalent temps plein cumulé d'un ou plusieurs agents.

ACCEPTÉ la proposition de Mr Le Maire,
MANDATE Mr Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 13

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ? PLUS DE DOUTE !



AVANT vous mettez déjà dans la poubelle jaune tous les papiers, les cartons, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.

MAINTENANT, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et les petits emballages en métal.

Les emballages en verre sont toujours à trier. En fonction de votre commune, ils sont à déposer dans le bac vert ou en point d'apport volontaire.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gazon.fr et retrouvez :

- votre calendrier de collectes 2023 personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les points d'apport volontaires et les déchèteries les plus proches de chez vous ;
- vos démarches en ligne (demande de bac, accès en déchèterie...);
- les bonnes pratiques pour gérer correctement vos déchets.

DU CONTACT  **INFOS DÉCHETS 01 30 33 90 00**
Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h




JAMBVILLE'MAG - DECEMBRE 2022

Publication semestrielle - Edition 2nd semestre 2022 - Décembre 2022 **Directeur de la publication** : Jean-Marie Ripart - **Responsable de la publication** : Jean-Marie Ripart **Rédacteur en chef** : Valérie Lucien - **Rédacteurs** : Franck Amoros - Solen Aufrère - Jeanine Anjoran - Magali Begoc - Laure Flory - Nawal Humbert - Alain Huré - IFAC - Dominique Izzet - Catherine Jacob - Astinée Jacolin - Marie-Thérèse Leroy - Valérie Lucien - José Mateus - Gabriel Ouerdane - David Pezzarini - Jean-Marie Ripart - Martin Viennot

Création graphique : Sophie Rivière. **Reprographie** : IMPRESSIONS DT à Ecquevilly

JAMBVILLE'MAG est votre journal. Vous aussi, vous pouvez le faire vivre en participant à sa rédaction. Il vous suffit de soumettre vos propositions à : communication@mairie-jambville.fr

NOUVEAU MEMO TRI ! A CONSERVER

ALJOURD'HUI 100% DES EMBALLAGES SE TRIENT

TOUS LES PAPIERS

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES CARTONS & BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES EN METAL

LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

EMBALLAGES METALLIQUES

BOUCHONS, CAPSULES & COUVRETTES

TOUS LES SACHETS & TOILES

TOUS LES AUTRES PETITS MET-AUX

SACS, SACHETS PUS

TOUTES LES MARQUETTES

TOUTES LES BOUTES, BOBETTES

EMBALLAGES PLASTIQUES

TOUS LES BOITES, BOBETTES

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBÔTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.

COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?

Ne rien déposer en vrac à côté des bacs

COLLECTE EN PORTE À PORTE

BONNES PRATIQUES
Dans le bac à la date des sacs fermés.
Dans le bac jaune en vrac, sans sac.
Les cartons doivent être pliés/découpés.
Dans le bac vert en vrac, sans sac.
Habillez-vous convenablement (un par foyer et un par ménage) et rendez-vous à l'heure indiquée.

INTERDIT
Déchets dangereux de type bouteille de gaz, helium
Cartons mouillés
Véhicules, vélos ou étrave
Électronique (gavats, miroir/boite de nuit, etc.)
Déchets de gaz, pneus

Point de collecte sur gazon.fr onglet Déchets.

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE
Ne rien déposer en vrac à côté des bennes

BONNES PRATIQUES
En sacs fermés
Cartons plats, coupés, afin de ne pas toucher les ouvertures.

INTERDIT
Sacs de > de 50 litres
Cartons mouillés